

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE- AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ)

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 7 février 2017 à compter de 19 h, à la Maison du citoyen, située 12090, rue Notre-Dame Est, une (1) demande de dérogation mineure** au Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié).

La demande est relative au type de toiture exigé pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial situé au **8630, boulevard Gouin Est**, sur le lot 1 615 931 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout en vertu de l'article 105 du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, tel que modifié), à savoir :

- Permettre un agrandissement ayant un toit plat, au lieu d'un toit à versants prescrit;

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Montréal, le 17 janvier 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A., avocat

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat